

## **COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

### **Rapport de la coroner sur des décès survenus à l'Hôpital Honoré-Mercier**

#### **La pénurie de pharmaciens d'établissements reconnue comme un facteur de risque**

Montréal, le 25 septembre 2007 – Dans le cadre de son rapport d'enquête rendu public aujourd'hui sur des décès de patients à l'Hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe, la coroner Catherine Rudel-Tessier reconnaît que la pénurie de pharmaciens d'établissements est un facteur de risque pour la prolifération des infections nosocomiales. L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) déplore que le nombre insuffisant de pharmaciens ne permettent pas toujours un suivi optimal de l'utilisation des antibiotiques dans les hôpitaux. Elle constate qu'aucune solution réelle n'a à ce jour été appliquée pour soutenir le recrutement et la rétention de pharmaciens.

*« La situation décrite par la coroner constitue un exemple concret de situation de risque engendrée par la grave pénurie qui touche la profession depuis la fin des années 1990 », a souligné la présidente de l'A.P.E.S., Mme Francine Lussier-Labelle. « On entend fréquemment parler de la pénurie d'infirmières, une situation dont les impacts sont certes très importants. Mais on ne semble pas se rendre compte qu'en pourcentage, il manque actuellement environ quatre fois plus de pharmaciens dans nos établissements. Qu'attend-on pour agir une fois pour toutes! » a-t-elle poursuivi. La pénurie de pharmaciens d'établissements est présentement estimée à 17 pour cent.*

Rappelons que parmi ses recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la coroner mentionne notamment *« de trouver un moyen d'attirer et de garder dans ses établissements de soins plus de pharmaciens ».*

Elle souligne par ailleurs ceci : *« La reconnaissance d'un statut particulier et une rémunération concurrentielle avec le secteur privé sont importantes ».* À cet égard, rappelons que selon les régions du Québec, des écarts de rémunération de 25 à 40 pour cent en moyenne subsistent, à la faveur du secteur privé.

*« Nous faisons face à un double défi : attirer une relève en nombre suffisant et retenir nos effectifs d'expérience dans le réseau. Cette situation ne sera jamais possible sans qu'on rétablisse l'équilibre entre les conditions offertes dans les secteurs public et privé. Régulièrement, des pharmaciens du réseau hospitalier quittent pour aller œuvrer en pharmacie privée. Nous perdons ainsi des ressources précieuses qui ont réalisé une maîtrise spécifique à la pratique en milieu hospitalier et développé une expertise de pointe », a rappelé Mme Lussier-Labelle.*

Un usage optimal des antibiotiques contribue à réduire la prolifération de bactéries particulièrement résistantes. Les pharmaciens d'établissements peuvent y contribuer par leurs interventions au sein de l'équipe soignante et auprès des patients : enseignement, sélection des médicaments utilisés au sein de l'établissement, recommandations sur le choix de traitement médicamenteux pour les patients, initiation, ajustement et cessation des traitements médicamenteux pour des patients hospitalisés ou vus en cliniques ambulatoires (en vertu d'ordonnances collectives et des protocoles en vigueur), suivi des effets des médicaments, prévention des effets secondaires et des interactions médicamenteuses, etc. Ce faisant, l'apport des pharmaciens d'établissements favorise un meilleur contrôle des coûts de santé.

### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens oeuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
Sphère Communication  
Tél. : (514) 286-2772, poste 10      Cell.: (514) 718-4811